

Rapport d'activités

2008



Centre de Contact Suisses-Immigrés • Genève

Route des Acacias 25 • 1227 Acacias Genève

Tél. 022 304 48 60 • Fax. 022 304 48 68

www.ccsi.ch • admin@ccsi.ch

Sommaire

Le mot de la présidente	1
Statistiques	2
Accueil et permanences	4
Travail en réseau	7
Interventions et collaborations ponctuelles	8
Formation et information	11
Zooms sur l'année 2008	14
Organisation de l'association	20
Remerciements	17
Rapport du trésorier	21
Comptes d'exploitation	19
Publications et adhésion	21

Le mot de la Présidente

abcdefghijklmnopqrstuvwxy

Christiane Perregaux, Présidente

Statistiques

1. Nouveaux dossiers par permanence - Comparaison 2007/2008

Note: le nombre de dossiers traités en une année est la somme des nouveaux dossiers traités et des dossiers en cours des années antérieures.

Permanence	2007 Nouveaux dossiers ouverts	2007 Nouveaux dossiers en %	2008 Nouveaux dossiers ouverts	2008 Nouveaux dossiers en %
Ecole et formation post-obligatoire	200	52.9%	186	42.7%
Assurances sociales	20	5.3%	16	3.7%
Permis de séjour	65	17.2%	108	24.8%
Petite enfance, santé et genre	93	24.6%	126	28.8%
Total	378	100.0%	436	100.0%

Le 71,5 % des nouveaux dossiers (77,5 % en 2007) se répartit entre les deux permanences qui reçoivent spécifiquement sur la problématique des personnes sans statut légal, à savoir les permanences *École et formation professionnelle* et *Petite enfance, santé et genre*.

15% de dossiers en plus ont été ouverts comparés à l'année 2007. Ceci est dû principalement à l'augmentation des dossiers des permanences *Permis de séjours* (+66 %) et *Petite enfance, santé et genre* (+35%).

2. Consultations par permanence - Comparaison 2006/2008

Permanence	2006	2007	2008
Ecole et formation post-obligatoire	1'465	1'337	1'050
Assurances sociales	393	384	508
Permis de séjour	356	410	532
Petite enfance, santé et genre	612	586	579
Total	2'826	2'717	2'669

Durant l'année 2008, nos quatre permanences ont donné 2'669 consultations (- 1,8 % par rapport à 2007). La diminution continue mais est de moindre importance comparée à 2006-2007. La moyenne est de plus de 58 consultations par semaine (46 semaines d'ouverture au public). Si le nombre de consultations diminue, le temps de travail dévolu à chaque consultation augmente, à cause de la complexité grandissante des dossiers et des exigences croissantes en matière de justificatifs de la part des administrations, assurances ou partenaires divers.

3. Nouveaux dossiers par provenance - Comparaison 2006/2007/2008

Pays	2006 (390 nouveaux dossiers)	2007 (378 nouveaux dossiers)	2008 (436 nouveaux dossiers)
Portugal	16.2%	11.9%	9.4%
Colombie	5.1%	4.2%	4.1%
Brésil	22.8%	24.1%	23.6%
Equateur	1.5%	1.3%	4.1%
Bolivie	22.3%	16.9%	14.2%
Pérou	2.3%	2.1%	3.0%
Suisse	2.3%	4.0%	4.8%
Kosovo	2.1%	3.2%	3.4%
Espagne	2.3%	1.9%	3.4%
Italie	1.0%	2.9%	0%
Philippines	1.5%	1.9%	2.5%
Autres	20.6%	25.6%	27.5%

Les quatre pays les plus représentés sont le Brésil (103 dossiers), la Bolivie (62 dossiers), le Portugal (41 dossiers) et la Suisse (21 dossiers).

Une fois de plus, la majorité des nouveaux dossiers ouverts concernent des ressortissant-e-s d'Amérique Latine, soit 56,9 % (56,3% en 2007, 57,9% en 2006), principalement en provenance du Brésil et de Bolivie. Les nouveaux dossiers ouverts pour des personnes de l'Union Européenne totalisent 15,8 % (20,2 % en 2007), et ceux pour des Suisses sont passés de 4% en 2007 à 4,8% en 2008 (voir à ce sujet les observations de la responsable de la permanence *Permis de séjour*).

La Permanence *École et formation professionnelle* inscrit à l'école enfantine et primaire les enfants sans statut légal, donc en principe des enfants des pays dits tiers (hors Union Européenne). Cependant, elle fait aussi ces démarches pour des enfants ressortissants de l'Union Européenne, lorsque leurs parents sont en attente d'un permis ou d'un regroupement familial - attente qui peut durer quelques mois. Il arrive en effet que certains parents de l'UE restent sans autorisation de séjour pendant plusieurs années, par exemple si une personne a différents petits jobs, mais pas assez d'heures de travail pour pouvoir demander un permis. La crise économique qui s'accroît risque de multiplier de telles situations.

4. Nouveaux dossiers par type de permis - Comparaison 2006/2008

Permis ou statut	2006 (390 nouveaux dossiers)	2007 (378 nouveaux dossiers)	2008 (436 nouveaux dossiers)
Disposant d'un permis	21.9%	24.6%	21.3%
Sans autorisation de séjour	65.4%	58.7%	66.5%
Suisses	2.3%	4.0%	4.8%
En attente d'une réponse administrative (renouvellement, transformation de permis, regroupement familial, etc.)	10.4%	12.7%	7.3%

Les personnes qui sont Suisses, qui disposent d'un permis ou qui sont en attente d'un permis représentent 33,4% des personnes pour lesquelles le Centre de Contact a ouvert un dossier en 2008. Les dossiers ouverts pour les personnes sans autorisation de séjour sont généralement liés à la présence d'enfants (inscription à l'école et aux crèches).

D'autres chiffres

Le Centre de Contact Suisses-Immigrés en 2007, c'est aussi :

- 34 réunions d'équipe, 32 séances du Secrétariat (Comité restreint), 9 séances du Comité, 1 Assemblée Générale.
- Plus de 1'900 personnes et 890 téléphones reçus pour des prises de rendez-vous, orientations ou consultations téléphoniques directement à notre accueil (respectivement 1880 et 940 en 2007).

Le travail bénévole

De tout temps, une grande partie du travail du CCSI a été effectué par des bénévoles. Avec l'engagement de nouveaux permanents salariés, il s'est avéré que les bénévoles ne pouvaient plus remplir les mêmes tâches, n'étant souvent pas assez spécialisés dans une thématique particulière comme le renouvellement de permis ou les assurances sociales notamment.

Cependant, le bénévolat a continué à couvrir des besoins particuliers du Centre qui ne pourrait pas fonctionner sans lui. Ainsi, dès l'automne 2008, des bénévoles se sont investis régulièrement dans le travail d'accueil des consultant-e-s pendant que les personnes salariées participaient à la permanence école dont le travail s'était très fortement accru. Des bénévoles ont aussi participé à l'aide à la comptabilité, la mise sous pli du CCSI-Infos, la préparation des stands pour diverses manifestations, la préparation de manifestations internes et externes (avec la Ligue Suisse des Droits de l'Homme, le FIFDH notamment) et la participation à ces mêmes manifestations, les interventions extérieures des membres du secrétariat, une certaine correspondance du secrétariat et de la présidence, les réunions avec les autorités cantonales et municipales, la participation aux instances du CCSI (Secrétariat et Comité) et leur préparation. Le bénévolat couvre plus de 2000 heures de travail, ce qui correspond à plus d'un poste complet, sans compter le travail d'un stagiaire bénévole qui a travaillé plus de six mois à plein temps sans rétribution.

Accueil Responsables : *Cristina Freire, Catherine Rossi, Charlotte Wirz*

La principale tâche de l'Accueil est d'orienter les personnes selon leurs demandes et besoins vers les différentes permanences du Centre de Contact Suisses-Immigrés ou vers d'autres institutions et associations. Dans ce lieu charnière, tant pour l'écoute prêtée aux personnes consultantes que pour l'information qui leur est donnée, le personnel de l'Accueil a une vision large de la population qui recherche des renseignements ou de l'aide en relation avec le thème de la migration.

En 2008, un grand nombre de jeunes en fin de scolarité obligatoire et sans statut légal se sont adressé-e-s à l'Accueil pour examiner leurs possibilités de s'insérer dans un projet de vie (formation ou travail). Sont aussi venues en nombre des personnes migrantes sans enfants en quête de travail. Les questions liées au logement sont en augmentation, tout comme les appels en provenance d'autres institutions qui souhaitent être informées sur différents sujets en lien avec les migrant-e-s.

Suite à l'accident dont a été victime la personne responsable de la permanence Ecole et formation professionnelle, l'organisation du Centre a été quelque peu remaniée. Il est temps de remercier ici toutes les personnes qui, soit par leur engagement bénévole soit par leur flexibilité dans l'organisation du travail, ont permis de garantir nos heures de réception, tandis que le personnel de l'Accueil soutenait la remplaçante de la permanence Ecole et formation professionnelle au début de son mandat. Cette expérience a permis de mettre en lumière la formation complexe et l'expérience qu'il faut acquérir pour recevoir les consultant-e-s et bien les orienter.

Permanence Permis de séjour

Responsable: Eva Kiss

La permanence «Permis de séjour» a pour mission de répondre aux questions et demandes relatives à l'obtention et au renouvellement des autorisations de séjour et de travail, ainsi qu'à celles concernant les procédures de regroupement familial ou l'octroi de permis pour études.

L'année 2008 a été marquée par un afflux incessant de consultant-e-s. Bien qu'à peu près la moitié d'entre elles soit venue d'Amérique latine, de nombreux ressortissant-e-s de l'Union européenne ou de la Suisse ont également poussé la porte du CCSI. Ces derniers ont principalement pris rendez-vous dans le but d'obtenir des renseignements et de l'aide en vue d'un regroupement familial. La permanence a également accueilli des Suisses qui souhaitent régulariser la situation de leur employée de maison. Il est frappant de constater la surprise, voire la colère ou la révolte des citoyen-ne-s helvétiques lorsqu'ils sont confrontés à la fois aux lois discriminatoires en vigueur et à l'administration de leur propre pays parfois peu respectueuse envers leur conjoint-e ou leur employé-e.

Même si, statistiquement, les demandes de regroupement familial constituent la grande majorité des démarches effectuées, les situations les plus préoccupantes concernent les jeunes sans statut légal de deuxième génération, ainsi que les femmes originaires des pays tiers confrontées à la violence conjugale. C'est pourquoi le CCSI, comme pour le travail qu'il mène depuis plusieurs années déjà dans le domaine de la formation professionnelle des jeunes sans statut légal, a mis sur pied un groupe de réflexion sur ce nouveau thème - (voir plus loin chapitre «groupe de travail Protection du séjour»).

La permanence Permis de séjour ne se limite pas à recevoir, conseiller et aider les personnes dans leurs démarches d'obtention ou de défense d'autorisation de séjour, même si c'est l'aspect prédominant. L'observation des cas problématiques incite à créer des lieux de réflexion, ou à participer à ceux qui existent, dans la perspective de mettre sur pied des actions pour changer le contexte à l'origine de ces problèmes (détails dans la rubrique concernant la participation du CCSI à l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers ODAE).

La permanence effectue également tout un travail de sensibilisation et/ou de formation auprès de certaines catégories de personnes qui sont ou pourront être en lien direct avec la population migrante (voir liste ci-dessous). De plus, Eva Kiss a assuré l'encadrement d'une stagiaire de 3ème année de la HETS, Vlora Abdily.

Enfin, le dernier volet son activité est sa participation à des formations, précieuses pour trouver des réponses plus adéquates aux problèmes qui se posent dans le travail quotidien.

Interventions extérieures

- Février : présentation de la permanence et de la thématique à l'EPER (Entraide protestante).
- Février : deux interventions dans le cadre de la semaine thématique sur les Sans-Papiers à l'UOG (Université Ouvrière de Genève).
- Mai : séminaire de présentation de la permanence dans les locaux du CCSI à l'attention des étudiant-e-s de la HETS.
- Juin : participation à un atelier organisé par l'Université de Genève et mandaté pour effectuer la lecture critique d'une étude à l'échelle européenne sur le thème de l'intégration politique des immigrés, dont le volet suisse a été mené à Genève et à Zurich.

Permanence Assurances sociales

Responsable: Catherine Lack

Dans cette permanence sont reçu-e-s les migrant-e-s qui ont subi une atteinte à leur santé, qu'elle soit due à un accident (professionnel ou non) ou à une maladie. Ces consultant-e-s y sont conseillé-e-s et aidé-e-s face aux nombreuses et complexes démarches à effectuer soit auprès des différentes assurances sociales (assurance accident, perte de gain maladie, chômage, pcm¹, assurance invalidité et deuxième pilier, allocations familiales), soit pour l'octroi de prestations sociales (prestations complémentaires fédérales et cantonales AVS/AI, prestations municipales, allocations logement, assistance publique).

Depuis plusieurs années déjà, il est très difficile pour certains migrant-e-s d'obtenir une rente de l'assurance invalidité car certaines pathologies (problèmes de dos, rhumatisme) sont difficilement «objectivables» ; et même lorsqu'elles le sont, elles ne donnent pas forcément droit à un degré d'invalidité suffisant pour l'octroi d'une rente (il faut au minimum une invalidité reconnue à 40% pour un obtenir un quart de rente).

En effet, pour calculer le degré d'invalidité, l'Office cantonal de l'assurance invalidité effectue une comparaison des revenus entre le salaire réalisé immédiatement avant la survenance de l'invalidité et le gain réalisable avec l'invalidité. Pour effectuer le calcul du gain réalisable, l'Office cantonal se base sur des données statistiques au niveau fédéral, à savoir l'Enquête suisse sur la structure des salaires. Quant au salaire de référence pris en compte pour les activités réalisables par les migrant-e-s atteint-e-s dans leur santé, c'est souvent celui qui correspond à des activités simples et répétitives dans différentes branches de l'industrie ou des services.

Cette statistique fédérale étant assez grossière, il en résulte que les gains réalisables calculés par l'Office de l'assurance invalidité sont parfois plus élevés que ceux que touchaient les consultant-e-s dans leur emploi avant la survenance de l'invalidité ! On en arrive donc parfois à l'aberration des «degrés d'invalidité négatifs»...

Les consultant-e-s de la permanence sociale n'ont pratiquement pas accès non plus aux mesures professionnelles prévues par l'Assurance invalidité - ceci n'est malheureusement pas nouveau. La raison en est que la plupart ne bénéficie à la base d'aucune formation professionnelle. Les mesures professionnelles ne sont donc pas jugées adéquates puisqu'on estime que ces personnes peuvent effectuer des activités pour lesquelles aucune formation particulière n'est requise.

Certains de nos consultant-e-s, une fois atteints dans leur santé, se trouvent ainsi à la fois privé-e-s de rente et de possibilité de se réinsérer sur le marché du travail. Il ne leur reste guère que la possibilité de toucher des prestations de l'Hospice Général et d'effectuer une contre-prestation sur le marché du travail «secondaire» actuellement en plein essor.

En ce qui concerne l'octroi des prestations complémentaires ou de l'Hospice Général, les consultant-e-s doivent remplir des formulaires toujours plus compliqués et plus exhaustifs, envoyer des justificatifs toujours plus nombreux concernant leurs éventuels revenus ou fortune - ceci dans un esprit de chasse aux abus fort pénible pour des personnes déjà touchées dans leur santé et confrontées à la précarité. Les démarches sont donc longues, ardues, fréquemment difficiles à comprendre pour les consultant-e-s. Le temps passé dans la permanence pour chaque dossier s'accroît d'année en année.

La permanente constate également que si l'accès à certaines prestations sociales est maintenant plus aisé pour les ressortissant-e-s des pays de l'Union Européenne (qui doivent être traités sur pied d'égalité avec les Suisses en vertu des accords bilatéraux), il n'en va pas de même pour les migrant-e-s des pays tiers. La dernière dégradation concerne les allocations familiales qui ne seront plus versées dès le 1^{er} janvier 2009 aux ressortissant-e-s de ces pays si leurs enfants sont restés au pays (à l'exception des Etats ayant signé des conventions avec la Suisse).

¹ Prestations complémentaires à l'assurance-maladie de l'assurance chômage

Cette inégalité de traitement se voit aussi dans l'obtention / le renouvellement d'un permis B ou C pour les migrants-e-s qui sont en attente de décision de l'Assurance invalidité, ou bénéficiaires de rentes, ou qui ont perçu des prestations de l'assistance publique. Ces cas de figure peuvent nuire à l'octroi ou au renouvellement du permis pour les personnes des pays tiers, contrairement aux ressortissant-e-s des pays de l'Union Européenne. Une fois reconnus invalides en Suisse, ceux-ci ont en effet le droit de demeurer en Suisse indépendamment du fait qu'ils bénéficient ou aient bénéficié de l'assistance publique.

Tout n'est cependant pas si simple, même pour un-e ressortissant-e de l'UE, puisque les systèmes de sécurité sociale sont différents et que les demandes de rente pour les périodes de travail effectuées dans un pays de l'Union Européenne sont faites auprès de l'Etat concerné en fonction de la législation qui y est en vigueur. Ainsi un travailleur de l'Union Européenne peut se voir reconnaître un droit à l'invalidité dans un pays, mais pas dans un autre.

Nous avons également reçu des bénéficiaires de l'assurance invalidité dont la rente a fait l'objet d'un réexamen. Dans quelques cas, l'Assurance invalidité n'a pu justifier l'amélioration de l'état de santé entre le moment de l'octroi de la rente et celle du réexamen. Elle en a conclu purement et simplement que la décision initiale d'octroyer une rente avait été prise de manière erronée...

On le voit, le domaine des assurances sociales reste marqué par l'empreinte du soupçon et de la précarisation croissante des bénéficiaires. La permanence continue à défendre d'arrache-pied les droits de ces personnes déjà fragilisées par des circonstances de vie particulièrement ardues.

Travail en réseau

En ce qui concerne le travail en réseau, la permanence collabore étroitement avec différentes associations et services pour la gestion des situations (Caritas, CSP, SIT, service médico-pédagogique, service de protection des mineurs, services sociaux des HUG, Pro Infirmis, Centre de réadaptation pour aveugles et mal-voyants).

Par ailleurs, la permanence collabore actuellement à une recherche menée par la HETS concernant les accidents du travail.

Elle participe enfin à la « plateforme informelle genevoise des services juridiques oeuvrant dans le domaine social » initiée par Caritas, qui s'est notamment penchée sur la problématique du revenu hypothétique calculé par l'Assurance invalidité. A cet égard, plusieurs membres de cette plateforme ont rencontré un collaborateur de l'Office fédéral de la statistique et étudié avec lui les moyens d'affiner les méthodes afin d'aboutir à des gains plus réalistes. Des ouvertures semblent possibles.

Permanence École et formation professionnelle

Responsable: Jean-Pierre Boillat et Christine Pittet ad interim

La tâche principale de cette permanence est de permettre aux enfants sans statut légal fréquentant l'école enfantine et primaire de faire valoir leurs droits :

- Droit à l'éducation et à une intégration rapide dans les classes.
- Droit à la santé (accès à l'assurance-maladie et obtention du subside en fonction de la situation financière de la famille).
- Droit à une alimentation saine et équilibrée avec les repas scolaires gratuits ou à prix réduits.
- Droit à la sécurité et aux loisirs par le biais de l'exonération des frais des activités du parascolaire.

Pour l'accès à ces différents droits, vitaux dans un contexte de précarité, le CCSI fait office de garant du revenu des parents, puisque dans la majorité des cas ceux-ci sont dans l'incapacité de présenter une attestation de revenu. Nous sommes la seule association à fournir ce service aux familles sans permis de séjour.

Ce travail implique des informations, réflexions et échanges réguliers avec différents partenaires : directrices et directeurs d'établissements scolaires, Service de la scolarité, Service de l'Assurance-Maladie (SAM), Service social de la Ville (pour les restaurants scolaires), autres services sociaux, GEQILJ (Groupe d'Echanges sur les Questions Interculturelles Liées à la Jeunesse).

Relevons que la permanence a pu compter dès l'automne sur la collaboration compétente d'Amanda Schröder, étudiante sortante de la HETS (Haute Ecole de Travail Social) et de Robin Schneider, dans le cadre du stage précédant l'entrée à la HETS. C'est grâce à leur aide, à celle des bénévoles militants et à celle des personnes de l'accueil que la permanence a pu faire face à une rentrée mouvementée (voir sous la rubrique « zoom 2008 »).

Interventions extérieures

En décembre, Christine Pittet a présenté le CCSI et le travail de la permanence au corps enseignant de l'école de la Caroline (Petit-Lancy).

Permanence Petite enfance, santé et genre

Responsable : *Laetitia Carreras*

Cette permanence reçoit des familles sans statut légal (principalement des femmes seules, qui ont des enfants en âge pré-scolaire) dans un contexte où la naissance d'un-e enfant demeure un facteur important de paupérisation. Une partie du travail consiste à affilier ces enfants à l'assurance obligatoire des soins et à effectuer un suivi de l'assurance-maladie. Cette permanence aide également - dans la mesure du possible - ces familles à trouver une place en crèche. Le manque chronique de place continue à engendrer des modes de garde inadéquats : emmener l'enfant sur le lieu de travail, le confier à un-e aîné-e, ... Une attention particulière est portée aux formes de vulnérabilité spécifique auxquelles peuvent être confrontées ces personnes et ces enfants. La permanence effectue également diverses démarches administratives liées aux droits sociaux, et procède si nécessaire à une orientation en matière de santé - au sens large.

Durant l'année écoulée, nous avons constaté une précarisation croissante des conditions de vie et de travail, dans le sillage d'un mouvement qui s'est amorcé en 2007. Celle-ci est liée à l'introduction de la LEtr (Loi sur les Etrangers) et de la LTN (Loi contre le Travail au Noir). Ces deux lois génèrent une difficulté accrue pour trouver un logement et un travail. Pour les personnes les moins bien loties, elles peuvent entraîner la perte d'un emploi ou de certaines heures de travail, voire également de leur lieu de vie. Cette conjoncture augmente d'une part les risques de maltraitance, de chantage et de harcèlement sexuel (de la part des personnes logeuses notamment) et a d'autre part un impact néfaste sur la santé, physique comme mentale, des consultant-e-s qui viennent au CCSI.

Travail en réseau

En lien avec le travail individuel d'appui, la permanence développe un important travail de réseau. Retour sur ce volet pour l'année 2008 :

- 2^{ème} Carrefour genevois de la solidarité «La migration, dernière chance du Développement?», Forum Meyrin, 24-26 janvier 2008.
Dans le cadre de cet événement, organisé par le Forum Genevois de Coopération (FGC), Laetitia Carreras et Catherine Lack CCSI ont participé à deux tables rondes.
- Groupe de solidarité avec les femmes sans statut légal issu du Collectif du 14 juin
Actif depuis 2003, ce groupe a mis sur pied, à l'occasion de la semaine des migrant-e-s, un spectacle de sensibilisation sur la présence des femmes sans statut légal, en collaboration avec Metis'Arte. Ce spectacle de rue a été joué à quatre reprises.
- Réseau Santé et Sans-Papiers
Ce réseau initié en 2006 par l'UMSCO (Unité Mobile de Soins Communautaires) permet à des professionnel-le-s de la santé et du social un échange de pratiques ainsi qu'une réflexion sur la manière de répondre au mieux aux besoins des personnes sans statut légal. Les préoccupations fortes de cette année portent sur l'émergence des problèmes de santé mentale et de dépendance. Du côté des professionnel-le-s, le fait de ne pas pouvoir modifier les déterminants socio-économiques et politiques engendre un fort sentiment d'impuissance.
- Défense des droits en matière de santé
A deux reprises, différentes associations, dont le CCSI, se sont réunies pour évoquer les problèmes relatifs aux droits des assuré-e-s en matière de santé. La question des difficultés croissantes à payer les primes, avec le risque d'encourir une suspension des prestations, a été abordée. L'idée a émergé d'envoyer aux autorités une lettre commune du CCSI, de Caritas et du Centre Social Protestant pour faire changer cette situation. Dans l'intervalle ont eu lieu des discussions au niveau fédéral concernant les modifications de la Loi sur l'Assurance-Maladie, qui devraient permettre de résoudre ces problèmes. Les associations continuent à suivre ce dossier.

- Réunions semestrielles avec le SAM, la DPE, le Service social de la maternité, le CO et le SCAI
Depuis bientôt 10 ans, ces rencontres regroupent des professionnel-le-s en lien avec les questions d'assurance-maladie et de jeunes sans statut légal. Elles permettent de partager leurs difficultés et leurs contraintes respectives, dans un souci de garantir et de faciliter l'accès aux soins par une meilleure coordination des intervenant-e-s.
- Cette année a également permis de tisser des liens plus approfondis avec le Club social de la Rive gauche, comme celui de la Rive droite ou encore le Bureau d'Information de la Petite Enfance (BIPE).

Interventions extérieures

- Mai, HETS Genève : deux interventions dans le cadre du module «Questions sociales et réponses socio-culturelles. Grande pauvreté.»
- Juin, Colloque de l'UMSCO : présentation des activités du CCSI et informations relatives aux changements générés par l'introduction de la LEtr et de la LAsi.
- Septembre, Faculté de médecine, Genève : intervention dans le cadre du module «Médecine et diversité socio-culturelle».
- Octobre, Communauté chrétienne latino-américaine (CCLA) : intervention dans le cadre d'une discussion organisée par l'EPER sur l'accès aux soins des enfants et des adultes sans statut légal.
- 4 entretiens avec des étudiant-e-s ou des chercheuses et chercheurs sur le travail du CCSI.
- Audition de la responsable de la permanence dans le cadre d'une recherche mandatée par le SSVG sur la répartition de l'aide alimentaire en Ville de Genève.

Constats et problèmes transversaux

Augmentation de la précarité

Il n'y a pas un domaine de travail où le Centre de Contact Suisses-Immigrés ne puisse témoigner de l'augmentation de la précarité dans la vie de la population migrante. Cette situation est en partie due à l'entrée en vigueur de la Loi sur les Etrangers et de la Loi sur le Travail au Noir en 2008.

L'incertitude liée à l'emploi est en effet renforcée par la Loi sur le Travail au Noir, et on assiste à un double mouvement. D'une part, davantage d'employeurs déclarent leurs employé-e-s aux assurances sociales, entre autres via le Chèque Service. D'autre part, certains employeurs se séparent de leurs employé-e-s sans statut légal par crainte des éventuelles sanctions prévues par la loi. D'autres employeurs profitent du tour de vis législatif pour engager des personnes à des conditions encore plus précaires sous prétexte qu'ils prennent plus de risques.

Les difficultés sur le front du logement augmentent également, avec l'entrée en vigueur de la LEtr. Les sous-locations sont remises en question, alors qu'il est pratiquement impossible pour une personne sans statut légal ou avec de faibles revenus d'avoir accès à un bail. Les logeurs ou les logeuses interdisent souvent à leurs sous-locataires de donner leur adresse (quand ils ne mettent pas purement et simplement fin à la sous-location). Ce qui semble a priori un détail peut avoir de lourdes conséquences, puisque certains courriers qui ne sont pas parvenus à temps à leur destinataire à cause de fréquents changements d'adresse peuvent entraîner des poursuites.

En outre, même pour les migrant-e-s au bénéfice d'une autorisation de séjour, on ne connaît pas encore la façon dont vont être appliqués certains articles de lois, ce qui n'aide pas à rassurer les consultant-e-s qui s'adressent aux CCSI. La question des délais pour le regroupement familial des enfants selon la LEtr est un des points où l'incertitude demeure, alors que ce domaine a un impact considérable sur la vie des familles. Même lorsque certaines personnes ne subissent pas la précarité en matière d'emploi ou de logement, elles peuvent connaître l'angoisse liée à l'incertitude de pouvoir vivre en famille.

La précarité, c'est aussi ce sentiment d'impuissance et de manque d'horizon qui habite bon nombre des personnes migrantes que nous rencontrons. Les dernières modifications des lois migratoires indiquent que la situation n'est pas près de s'améliorer, et les possibilités d'évolution à brève échéance semblent minces. La perspective de rester sans statut légal à long terme, la détérioration constante des conditions de vie et le durcissement du marché du travail sont autant de facteurs qui ont des répercussions sur la santé physique et psychique des personnes migrantes. Les enfants en font les frais, directement et indirectement. Le CCSI a constaté cette année que de jeunes adultes sans statut légal de deuxième génération sont devenus à leur tour parents d'enfants sans statut légal de troisième génération.

Intensification du contrôle administratif

Face à cette précarité croissante, et contrairement à toute logique, les administrations sont dans une dynamique de chasse à l'abus et d'établissement de procédures toujours plus lourdes pour prouver que les bénéficiaires d'aides sont véritablement dans le besoin. Les formulaires à remplir nécessitent plus de temps qu'auparavant. On ne demande plus seulement quel est le revenu des familles, mais on exige des justificatifs que la plupart des personnes sans statut légal ne peuvent fournir. Il est difficile de faire entrer la réalité de certaines trajectoires de vie, souvent très fragmentées (travail sur appel, perte d'heures de ménage, nouveau petit boulot, irrégularité des horaires,...) dans des rubriques conçues selon une logique basée sur une certaine stabilité des situations.

Globalement, l'administration est aussi dans une logique de diminution des aides. Comme exemple, nous citerons :

- La dégradation de l'Assurance Invalidité, dont les révisions successives impliquent de procéder au réexamen de la situation des bénéficiaires, avec des suites souvent négatives (remise en question de rentes accordées antérieurement, par exemple).

- L'Interprétation plus restrictive de la notion de domicile dans l'examen des demandes de prestations (assurance invalidité, AVS, allocations familiales), ce qui peut remettre en cause la possibilité de faire valoir certains droits.

La précarité qui tend à augmenter pour l'ensemble de la population touche donc de manière encore plus aiguë les personnes migrantes. Et cette précarité crée effectivement des abus, mais pas dans le sens où l'entend l'administration. Elle permet à certains employeurs de proposer des conditions toujours plus dures, sans oublier les cas comme le harcèlement ou l'abus sexuel sur le lieu de travail - voire en échange d'un toit.

Le CCSI nécessaire et précaire

Dans ce contexte, le travail du Centre de Contact est plus que jamais nécessaire. Pourtant le CCSI lui-même n'échappe pas à la précarisation. Les moyens dont nous disposons ne suffisent d'ores et déjà plus à répondre à toutes les demandes. Chercher de nouvelles sources de financement, faire face au surplus de travail, répondre à des lois qui augmentent la charge administrative et rendent plus verticales les relations entre associations et Etat, trouver de nouvelles issues politiques et ne pas seulement réagir aux événements : autant de défis que le personnel salarié et les bénévoles militant-e-s du Centre s'entêtent à relever au profit d'une société plus ouverte.

Travail en réseau

Il serait impossible, pour le CCSI, de mener à bien son engagement sans un travail en profondeur avec les différents partenaires (associations, institutions, services de l'Etat, syndicats, faitières, etc.) dont l'activité touche de près ou de loin les personnes migrantes. Au-delà des interventions et collaborations ponctuelles mentionnées plus bas, certains partenaires sont des interlocuteurs privilégiés avec qui le Centre de Contact est en lien régulier : c'est ce que nous désignons sous le terme « travail en réseau ». Les réseaux sont des lieux d'échange entre professionnel-le-s, mais aussi des lieux où faire valoir la vision des migrations du CCSI et ses positions en matière d'intégration.

- Collectif de soutien aux Sans-Papiers (CSSP) : Marie Houriet (Bureau et Comité).
- Commission Consultative de l'Intégration : Marie Houriet.
- Groupe de réflexion Santé et Sans-Papiers : Laetitia Carreras.
- Groupe Solidarité avec les femmes sans statut légal : Laetitia Carreras.
- Observatoire romand de la Loi sur l'Asile et les Etrangers (ODAE) : Eva Kiss.
- Rencontres et Plateforme juridique et sociale entre le CCSI, Caritas et le Centre Social Protestant (défense des droits en matière de santé et de sécurité sociale) : Laetitia Carreras, Catherine Lack.
- Restaurants scolaires : Jean-Pierre Boillat, Laetitia Carreras et Christine Pittet.
- Réunions avec le service de l'assurance-maladie et les différents ordres d'enseignement : Jean-Pierre Boillat, Laetitia Carreras et Christine Pittet.

Interventions et collaborations ponctuelles

- Rencontre avec Haydee Mumenthaler, conseillère sociale à l'ECG Nicolas-Bouvier, pour échanger sur les jeunes en fin de scolarisation obligatoire et sans perspectives de formation : équipe des professionnelles.
- Rencontres organisées par APRES, Chambre de l'économie sociale et solidaire : Charlotte Wirz.
- Rencontre avec *A la vista*, magazine de TV sur les migrations : Christine Pittet.
- Réédition de la brochure du CCSI sur l'assurance-maladie à l'attention des Sans-Papiers.
- Etats Généraux romands de la migration : Christine Pittet.
- Tenue du stand du 1er mai avec sensibilisation sur le thème «*Non à des naturalisations à la tête du client*», en vue de la votation sur l'initiative UDC : membres du Comité.
- Rencontre avec M. De Preux, du Bureau d'aide au départ de la Croix-Rouge : équipe des professionnelles.
- Participation au spectacle «*L'Œil du Cyclone*» au théâtre Saint-Gervais dans le cadre de la semaine des migrations : Christiane Perregaux.
- Animation d'un atelier autour de l'élection de l'Assemblée Constituante dans le cadre du 80^{ème} anniversaire de la Ligue Suisse de Droits de l'Homme : Christiane Perregaux.

- Courrier interpellant le Groupe de Recherche sur l'Islam en Suisse (GRIS) concernant l'invitation d'Oskar Freysinger dans le cadre d'une de leurs formations continues.
- Soutien du CCSI à la motion de Luc Recordon, Conseiller National, en faveur du financement des interprètes en matière de santé.
- Participation à l'organisation d'une table ronde par le Collectif de Soutien aux Sans-Papiers à l'occasion de la journée des droits humains : Marie Houriet.

Formation des professionnel-le-s et/ou bénévoles militants du CCSI

- Cours de vulgarisation sur les assurances sociales organisés par l'AGEAS (Association genevoises des employés en assurances sociales), 13 soirées : Charlotte Wirz.
- «Modèles d'insertion des migrant-e-s et modèles d'intervention», Genève, 31 janvier et 1er février. Organisé par le CEFOC, formation continue : Laetitia Carreras.
- «La gestion politique de l'interculturel», Genève, avril à juin. Cycle de 7 conférences organisées par l'Institut européen rattaché à l'Université de Genève : Vlora Abdily, Laetitia Carreras, Eva Kiss.
- «Populations migrantes et violences domestiques», Lausanne, 8 mai. Journée de réflexion organisée par le Bureau de l'égalité entre femmes et hommes : Laetitia Carreras.
- «Regroupement familial des ascendant-e-s : enjeux et perspectives pour les interventions professionnelles», Genève, 11 juin. Colloque interprofessionnel organisé par l'équipe de recherche «*Regroupement Familial des Ascendants*» en partenariat avec la HES.so, Pro Senectute et le CEDIC (diversité culturelle et citoyenneté) : Laetitia Carreras, Eva Kiss.
- Université d'été du CCSI : «Modèles d'intégration, risques d'exclusion ?» : membres du Comité du CCSI et invité-e-s.
- «Vent d'Est, Vent d'Ouest », Mouvements de femmes et féminismes anticoloniaux, Genève, 16 et 17 octobre. Colloque international genre organisé par l'Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement : Laetitia Carreras.
- «Violences domestiques : quelles interactions entre les lois et les pratiques des professionnel-le-s», Genève, 31 octobre. Journée organisée par le SPPE et la HETS : Laetitia Carreras.
- «Les statuts impossibles : des politiques publiques aux pratiques professionnelles». Lausanne, 6 et 7 novembre. Colloque de formation continue de l'Unil en partenariat avec la HES.so : Laetitia Carreras, Eva Kiss.
- «Progrès et pièges : dialogue sur les pratiques d'intervention contre les violences conjugales», Bienne, 25 novembre. Colloque national organisé par la MMF (Marche mondiale des femmes), la FemCo (Coalition féministe) et la DAO (Fédération des maisons d'accueil Solidarité Femmes): Laetitia Carreras, Marie Houriet.
- Colloque d'Amnesty International et des Juristes Démocrates Suisses sur les stratégies face aux initiatives xénophobes, Berne, novembre : Marie Houriet.

Zoom sur l'année 2008

Lois migratoires et contexte politique

L'année 2008 a été marquée par l'entrée en vigueur de la Loi sur les Etrangers et de la Loi sur le travail au noir, dont les effets n'ont pas tardé à se faire sentir auprès des consultant-e-s du CCSI. Comme nous l'avons déjà relevé, ces lois ont non seulement accentué l'angoisse d'être renvoyées des personnes sans statut légal, mais aussi concrètement péjoré leurs conditions d'existence, particulièrement dans le domaine de l'emploi et du logement.

Participation à l'Observatoire romand du Droit d'Asile et des Etrangers (ODAE)

Indépendamment de ces conséquences indirectes, le nouvel arsenal législatif est, sans surprises, synonyme de durcissement dans l'octroi ou le renouvellement des permis de séjour. L'Observatoire romand du Droit d'Asile et des Etrangers (ODAE), créé au lendemain de la votation de 2006 sur les nouvelles lois migratoires, suit de près leur application de façon à en dénoncer les conséquences les plus criantes. Le Centre de Contact est étroitement associé à sa démarche. D'une part, certaines situations recensées dans la permanence Permis de séjour sont transmises à l'ODAE. D'autre part, Eva Kiss fait partie du groupe de soutien de l'ODAE, après avoir participé au groupe de pilotage de l'Observatoire genevois jusqu'au moment où ce dernier est devenu une structure romande à l'automne 2008.

Université d'été

Dans ce contexte, le CCSI a axé la réflexion de sa traditionnelle Université d'été autour de thèmes mis en avant par le monde politique et les média (intégration, renvoi des étrangers ayant commis un délit, mariages forcés,...). Plusieurs intervenant-e-s externes se sont joints aux discussions :

- Fabienne Bugnon, Directrice générale de l'Office des Droits humains.
- André Castella, Délégué à l'Intégration des étrangers.
- Christian Staerklé, professeur associé à l'Institut des Sciences Sociales et Pédagogiques de l'Université de Lausanne.
- Eva Green, Maître d'enseignement et de recherche en psychologie sociale à l'Université de Lausanne.
- Pierre-Alain Tschudi, enseignant et Conseiller municipal (Verts, Meyrin).
- Boël Sambuc, ancienne Vice-Présidente de la Commission Fédérale contre le Racisme, vice-Présidente de l'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers.
- Betty Goguikian, Maître d'enseignement et de recherche (FAPSE) et psychothérapeute (Appartenances Genève).
- Isabel Eiriz, Psychologue FSP, Appartenances Lausanne.

L'analyse a montré combien ces sujets sont traités non pas de manière à apporter des réponses à des problèmes concrets, mais dans une perspective qui stigmatise et exclut les migrant-e-s. Le respect des droits des femmes en est un excellent exemple, car il est régulièrement évoqué avec l'idée que certaines communautés migrantes en font peu de cas et qu'il est du devoir de l'Etat de leur rappeler le principe constitutionnel de l'égalité. Or la législation migratoire de ce même Etat, le nôtre, prévoit le renvoi de femmes migrantes en cas de divorce avant trois ans de mariage, même lorsqu'elles sont victimes de violences conjugales.

Groupe de travail Protection du séjour

Suite à notre Université d'été, le CCSI a donc décidé de mettre sur pied un groupe de travail (destiné à s'élargir), afin de mener une réflexion et des actions pour protéger les personnes en situation de vulnérabilité juridique due à l'obtention par mariage de leur permis de séjour.

Nous avons en effet constaté que ce cas de figure entraîne une dépendance vis-à-vis du conjoint qui peut avoir des conséquences dramatiques, particulièrement en cas de violences conjugales ou de veuvage. Car quitter le domicile conjugal suite à des violences subies peut entraîner la perte du permis de séjour. De même, le renouvellement d'une autorisation de séjour peut être refusé suite au décès du conjoint. Jugeant ces cas de figure particulièrement inadmissibles, le CCSI a décidé de lancer une dynamique de mobilisation autour de ce sujet, en vue d'obtenir à terme les modifications nécessaires de la LEtr

pour que ces pertes de permis ne puissent plus avoir lieu. En effet, les exceptions actuellement prévues par l'article 50 de la LEtr ne permettent manifestement pas de protéger efficacement les victimes de violences conjugales ou les personnes touchées par un veuvage.

Une première étape de ce travail consiste à mieux cerner l'ampleur du phénomène. Dans cette optique, Le CCSI a invité des partenaires potentiels à signaler les situations problématiques à l'ODAE - voire, s'ils le souhaitent, à se joindre au groupe de travail. A propos du recensement des cas de non renouvellement de permis, il faut garder à l'esprit que celui-ci ne permettra de mettre en évidence que la partie émergée de l'iceberg. En amont en effet, un nombre considérable de femmes ne prennent même pas le risque de quitter une situation de violence maritale, par crainte de perdre leur autorisation de séjour.

Parallèlement, un texte a été élaboré en collaboration avec l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT). Il s'agit d'une note d'information concernant la mise en oeuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) en Suisse, en vue de l'examen de la Suisse par le comité des Nations Unies liée à cette convention, qui aura lieu en 2009. Notre note a mis en avant les discriminations et les violences domestiques que subissent les femmes étrangères, en particulier les épouses originaires des pays tiers, notamment à cause de la législation en vigueur (LEtr) et de son application stricte.

Enjeux autour de l'Ecole et de la formation professionnelle

Le tsunami de la rentrée scolaire

Une première, cette année : le DIP a décidé de confier aux 93 directeurs et directrices d'établissements scolaires l'inscription à l'école primaire de tous les enfants sans statut légal arrivant à Genève. Depuis la création de la permanence Ecole, cette tâche était assumée par le CCSI, en coordination avec un seul interlocuteur, la Direction Générale de l'Enseignement Primaire (DGEP). Le CCSI a salué la volonté politique d'égalité de traitement entre tous les élèves, concrétisée par le fait d'utiliser les mêmes procédures pour tous les enfants indépendamment de leur statut légal. Cependant, pour la rentrée 2008, nous étions préoccupé-e-s quant à l'accueil que pourraient offrir des directeurs et directrices qui venaient d'entrer en fonction, n'avaient pu bénéficier d'aucune formation spécifique et qui, de surcroît, devaient assumer de multiples autres nouvelles tâches.

De fait, dès le premier jour d'école, le CCSI s'est transformé en « centrale d'information téléphonique » pour de nombreuses directrices et directeurs désespéré-e-s. Les parents d'enfants sans statut légal ont entamé un véritable « parcours du combattant » entre les écoles et le CCSI, ce dernier assumant toujours la tâche incontournable de permettre l'affiliation des enfants Sans-Papiers à l'assurance obligatoire des soins ainsi que de garantir l'accès aux différents droits (parascolaire, repas scolaires, subside d'assurance-maladie, etc.)

La semaine de la rentrée, nos activités ont été fortement perturbées par la foule de parents venus sans rendez-vous, désorientés et inquiets. Mais, surtout, l'intégration dans les classes pour les enfants sans statut légal a été souvent dramatiquement retardée, conséquence d'une mauvaise orientation des parents ou d'une méconnaissance du côté des établissements scolaires. Que dire à une maman qui confie : «*Ma fille voit depuis la fenêtre les autres enfants jouer à la récréation et elle me demande chaque jour pourquoi elle ne peut pas aller à l'école...*» ou telle autre qui s'interroge «*Je ne sais plus quoi faire, je dois travailler et ma patronne ne veut pas que mon enfant m'accompagne*»? Autant de situations intolérables que les responsables de la permanence Ecole se sont évertuées à régler, au prix d'un surplus de travail considérable.

Vers la fin de l'année, la situation s'est améliorée. Le CCSI tient à remercier à cette occasion les directrices et directeurs qui, en dépit de leurs nombreuses tâches, ont pris le temps de s'informer sur les procédures à suivre afin d'intégrer au plus vite dans les classes tous les enfants Sans-Papiers.

Groupe Ecole du CCSI

Dès le printemps, le Groupe Ecole du Centre de Contact a rencontré à plusieurs reprises Madame Miriam Fridman Wenger (chargée de mission auprès du DIP) et le Service de la scolarité de l'enseignement primaire à propos du projet de création d'un Bureau d'accueil centralisé. Le groupe a également travaillé autour des difficultés survenues lors de la rentrée 2008, de manière à préparer au mieux la rentrée 2009 pour garantir un accueil respectueux des parents (avec suffisamment de temps et de confidentialité pour les écouter et les informer) et une intégration rapide des élèves dans les classes.

Journée de Solidarité avec les jeunes sans statut légal

Parallèlement à l'inscription des enfants à l'école et à la réflexion sur la mise en place d'un Bureau d'accueil, le CCSI a poursuivi son engagement en faveur d'une formation professionnelle pour les jeunes Sans-Papiers.

La responsable ad interim de la permanence Ecole, Christine Pittet, a ainsi activement participé à la mise sur pied d'une grande journée de solidarité avec les personnes sans statut légal organisée le 27 avril par le Collectif de Soutien aux Sans-Papiers sur le thème de l'accès des jeunes à la formation. Le CCSI y a également tenu un stand d'information retraçant l'historique de la lutte pour l'éducation et la formation des enfants et jeunes sans-papiers à Genève, et présenté une partie de l'exposition Ceppi *Destination Sans papiers*.

Christiane Perregaux a quant à elle participé à la table ronde aux côtés de Patrice Mugny, Conseiller administratif et Maire de Genève, de Pierre-Alain Niklaus du Collectif bâlois des Sans-papiers et de José-Maria Hans du syndicat SIT.

Lors de cette journée, de nouvelles pistes ont été explorées pour l'accès à la formation de tous les jeunes, indépendamment de leur statut légal. A force de manifestations, de tables rondes, de contacts, d'idées nouvelles et offensives, ce qui nous semble aujourd'hui impossible deviendra une évidence demain. L'exemple de la Petite Ecole clandestine destinée aux enfants saisonniers, mise sur pied dans les années 80 par le CCSI et qui a ouvert la brèche pour le droit à l'éducation jusqu'au moment de sa reconnaissance par les autorités, est là pour nous le rappeler.

Votation sur les naturalisations

Le 1^{er} juin 2008 a eu lieu la votation sur l'initiative UDC pour des naturalisations par le peuple. Le Centre de Contact était opposé à cette initiative, et a participé au Comité unitaire et à la campagne, notamment à travers la présence de Pilar Ayuso, puis d'Eva Kiss, dans deux émissions d'Infrarouge sur ce sujet.

Au-delà des risques d'arbitraire et de discrimination amplement dénoncés dans la campagne, le CCSI considère que la naturalisation est à considérer comme une étape du processus intégratif et non un aboutissement. L'intégration n'est ni une ligne d'arrivée qu'on franchit, ni de l'ordre d'une «métamorphose» qu'on accomplirait sur quelques années. Il s'agit d'une expérience sur la durée, qui s'inscrit souvent à travers plus d'une génération dans une famille.

Relations avec l'Etat

Contrat de prestations

Depuis de nombreuses années déjà, le CCSI reçoit des subventions de l'Etat de Genève. Actuellement, ces subventions sont versées à travers le Bureau de l'Intégration des Etrangers (BIE) faisant partie du Département des Institutions. Une aide – sous forme de mise à disposition des locaux que notre association occupe route des Acacias – nous est aussi attribuée. Or, les relations entre l'Etat et les associations ont été l'objet de révisions cantonales qui ont débouché entre autres sur l'obligation de signer un nouveau contrat, dit «contrat de prestation». Ce contrat a demandé beaucoup de temps à notre association et plusieurs rencontres avec le BIE ; nous avons dû également le présenter à la Commission des Droits de l'Homme du Grand Conseil (qui nous a auditionné directement). La Commission des Finances du Grand Conseil a auditionné le BIE au sujet des associations qu'il subventionne en vue de l'adoption de l'article de loi qui nous donne légalement droit à la subvention pour une durée de quatre ans.

Signé finalement en août 2008, ce contrat a demandé de nombreuses heures de travail et de réflexion et a soulevé nombre de questions, tant techniques (système comptable, système de contrôle interne, relation entre planification et flexibilité pour répondre aux changements de contexte) que conceptuelles (indicateurs de qualité, relation de partenariat et contrat de prestations, activités associatives et sous-traitance).

Participation au RAP

En avril 2008, le CCSI a adhéré au RAP (Regroupement des Associations Privées) dont le but est de traiter collectivement des aspects communs aux associations membres. Suite à l'introduction de la LIAF (Loi sur les indemnités et les aides financières), qui modifie la relation entre les associations et l'Etat dans un contexte de remise en question de la vie associative, il nous est apparu nécessaire de rejoindre le RAP afin de réfléchir et de défendre le tissu associatif de manière collective.

Le 8 septembre 2008, le CCSI a participé à la « journée de travail et de réflexion sur la nouvelle répartition des subventions des associations oeuvrant dans les domaines de la santé et du social » organisée conjointement par le RAP, la FARGO (Fédération des services sociaux privés aux rameaux de gui et oliviers), l'Etat de Genève et la Ville de Genève. Laetitia Carreras et Charlotte Wirz ont participé aux réunions préparatoires de ces Assises puis animé deux ateliers le jour même.

Cette journée a permis de réunir une centaine de personnes de plus de 50 associations recevant des subventions de l'Etat ou la Ville de Genève, d'élaborer et de présenter des propositions : nécessité de créer des modalités de concertation et de coordination entre les autorités et les associations, d'améliorer la connaissance du réseau associatif, de reconnaître les compétences d'expertise des associations, de développer des relations entre les pouvoirs publics et les associations dans le sens d'un partenariat, d'améliorer les modalités d'application de la LIAF.

Le RAP s'est donné pour mandat de donner suite à cette journée. Une rencontre, à laquelle a participé le CCSI, a notamment lieu en octobre entre les associations et les magistrats concernés, François Longchamp et Manuel Tornare. La responsable de la Permanence Petite Enfance, santé et genre continuera à assurer le lien, et se présentera au Bureau du RAP en 2009.

Réédition en DVD du film «Un train qui arrive est aussi un train qui part»

Création d'un bonus et d'une fiche pédagogique

Comme annoncé l'an dernier, le film « Un train qui arrive est aussi un train qui part » est à présent disponible en version DVD avec un bonus et sa fiche pédagogique. Pour rappel, il s'agit d'un projet du réalisateur Juan José Lozano en collaboration avec le CCSI, qui regroupe six courts métrages réalisés par des jeunes migrant-e-s installé-e-s à Genève. La richesse de leurs témoignages et les nombreuses interrogations qu'ils suscitent (identité, reconnaissance, vivre ensemble, être sans papiers, etc.) ont motivé la réalisation d'un dossier pédagogique, pour faciliter sa large utilisation dans les classes ou dans les groupes de jeunes, dès 13 ans. Quant au bonus, sa confection a été confiée à deux des jeunes qui avaient participé à la réalisation du film initial.

Au final, un film humain, sincère, qui porte un autre regard sur Genève et ne laisse pas indemne ; un DVD qui a sa place dans les bibliothèques personnelles, familiales ou scolaires. Un DVD à commander et à faire circuler (voir en dernière page).

Nous remercions l'Etat de Genève et toutes les personnes qui ont répondu favorablement à notre appel financier du début d'année et qui ont ainsi permis la réalisation de ce projet. La sortie publique du film dans sa nouvelle édition, prévue initialement pour la fin 2008, a été reportée pour des raisons d'agenda en janvier 2009. Nous reviendrons donc sur cet événement dans notre prochain rapport d'activités.

Politique d'information

Le Centre de Contact publie un bulletin interne, le CCSI-Info, à un rythme bimestriel. Les six numéros de 2008 ont principalement traité des thèmes suivants :

- Février : Loi sur le Travail au Noir, Convention Internationale de l'ONU sur la protection des travailleuses et travailleurs migrants.
- Mai : votations sur les naturalisations, formation professionnelle des jeunes sans statut légal.
- Juillet : pays d'immigration et politique d'accueil, regroupement familial des ascendant- e-s.
- Octobre : modèles d'intégration et risques d'exclusion, élection de l'Assemblée Constituante.
- Novembre : Observatoire romand du Droit d'Asile et des Etrangers, aide au retour pour les personnes sans statut légal.
- Décembre : violences contre les femmes, 60ème anniversaire de la Déclaration des droits humains et politique migratoire, protection du séjour pour les personnes migrantes victimes de violences conjugales ou touchées par le veuvage.

Le CCSI participe également au débat public à travers une présence dans les médias sous diverses formes : interview, courrier des lecteurs, communiqué de presse, réaction, participation à une émission, article de presse. En 2008, 17 interventions ont eu lieu.

Organisation de l'association

Organes de l'association

- Secrétariat (réunion hebdomadaire)
 - Christiane Perregaux, Présidente
 - Pilar Ayuso
 - Fiore Castiglione
 - Aurélie Perrin
 - Pierre Tuscher
 - Marie Houriet (Christine Pittet ad interim)
 - Charlotte Wirz

- Comité (réunion mensuelle)
 - Christiane Perregaux, Présidente
 - François Miéville, CSP
 - Claudiane Corthay, CSP
 - Dominique Froidevaux, Caritas
 - Guillermo Montano
 - Horst Stasius (Trésorier)
 - José Luis Martinez (Trésorier)
 - Aurélie Perrin
 - Rosita Fibbi
 - Fiore Castiglione
 - Carlo Buttol
 - Sonia Lou-Buttol
 - Pilar Ayuso
 - Elisabeth Rinza
 - Christine Pittet
 - Pierre Tuscher
 - Nathalie Viret-Seidl

ainsi que les salarié-e-s du CCSI, membres de droit.

Collaboratrices et collaborateurs salariées-és

- Accueil
 - Catherine Rossi 50%
 - Cristina Freire Heiniger 25%
- Permanence *Petite enfance, santé et genre*
 - Laetitia Carreras 70%
- Permanence *Ecole et formation post-obligatoire*
 - Jean-Pierre Boillat 75%
 - Christine Pittet ad interim, 75%
 - Amanda Schroeder Nov.-déc. , 75%
 - Catherine Lack 80%
 - Eva Kiss 75% , 85% en nov.-déc.
 - Charlotte Wirz 70% , 80% dès mai
 - Marie Houriet Congé mat janv-avr. 60% dès mai
 - Christine Pittet ad interim, janv. à avr. 70%)

- Stagiaire
 - Vlora Abdyli Jan.- juin, stage HETS
 - Robin Schneider Oct.-déc.

Collaboratrices et collaborateurs bénévoles

- Comptabilité
- Vérificateurs des comptes
- Appui aux permanences Assurances sociales et Ecole et formation professionnelle
 - Horst Stasius, José Luis Martinez
 - Edouard Galley, Carlo Buttol, Luis Blanco
 - Olga Gutierrez

Remerciements

Le Centre de Contact Suisses-Immigrés souhaite remercier chaleureusement les personnes et les institutions qui l'ont accompagné tout au long de cette année et ont contribué à ses succès.

En effet, consultant-e-s, partenaires de travail, bailleurs de fonds, responsables politiques, sans oublier bien sûr les proches et ami-e-s, vous avez été nombreuses et nombreux à nous manifester reconnaissance, soutien et amitié.

Un véritable réservoir d'énergie qui nous aide à aller de l'avant. Le Centre de Contact Suisses-Immigrés tient également à remercier toutes celles et tous ceux qui, au cours de l'année, le soutiennent sans compter - en particulier Christiane Perregaux, Présidente, les membres du Secrétariat et du Comité du CCSI ainsi que les militant-e-s et membres de l'association.

Notre sincère reconnaissance va enfin à l'ensemble des collectivités publiques et privées qui appuient financièrement le CCSI, et sans qui il aurait été impossible de mener à bien les tâches mentionnées dans ce rapport :

- État de Genève (Département des Institutions et Département des Constructions et des technologies de l'information pour la prise en charge du loyer)
- Ville de Genève (Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement)
- Communes de Chêne-Bourg, Choulex, Collex-Bossy, Jussy, Meinier, Meyrin et Puplinge.
- Ville de Carouge, de Lancy et d'Onex
- Office Fédéral des Assurances Sociales, par le biais de Pro Infirmis

Rapport du trésorier

L'année 2008 a été une année de transformation comptable. En effet, avec le début du contrat de prestation 2008 - 2011, le Centre de Contact Suisses-Immigrés a changé de programme informatique (il doit dorénavant rendre des comptes selon les normes RPC 21) et a pris des décisions financières. En effet, le compte «Avances sur salaires» a été dissout, et trois comptes ont été ouverts comme suit :

- Le Fonds de roulement, de CHF 80'000.- servira à garantir les liquidités nécessaires à la bonne marche des activités de l'association.
- Le Fonds Bureautique, de CHF 15'000.-, devra permettre le renouvellement du parc informatique ainsi que la réorganisation de la bureautique du Centre.
- Le Fonds Soutien ponctuel aux postes de travail, de CHF 25'000.- servira à garantir des salaires pour des missions temporaires destinées à désengorger les permanences, ainsi qu'à payer des mandats relatifs au travail du Centre.

Les comptes 2008 du CCSI bouclent avec une perte de CHF 1'532.55 en lieu et place d'un boni de CHF 6'556.94 en 2007. Le 25% de ces pertes a été comptabilisé dans le compte «Part de subvention non-dépensée» et le 75% restant a été comptabilisé dans le compte «Subvention non-dépensée à restituer». Le solde de ce dernier compte sera restitué à l'Etat à la fin du contrat de prestation s'il est positif.

Horst Stasius, trésorier du CCSI

Comptes d'exploitation

2007

2008

Recettes

SUBVENTIONS

ETAT DE GENEVE	300'000.00	300'000.00
VILLE DE GENEVE	176'000.00	176'000.00
COMMUNES	6'000.00	9'050.00
O.F.A.S	2'470.00	81'920.00
ETAT DE GENEVE (Loyer pour balance)	75'534.00	76'860.00
TOTAL DES SUBVENTIONS	640'004.00	643'830.00

AUTRES RESSOURCES

COTISATIONS COLLECTIVES	7'120.00	2'520.00
COTISATIONS INDIVIDUELLES	12'330.00	12'260.00
TOTAL COTISATIONS	19'450.00	14'780.00

DONS

DONS 21U LP	5'787.75	3'160.00
DONS PROJET DVD		5'825.00
TOTAL DONS	5'787.75	8'985.00

RECETTES DIVERSES

DIVERS	2'180.00	2'987.65
VENTE DE LIVRES, VIDEOS, VINS	287.00	192.00
INTERETS	199.29	482.55
TRANSFERT FONDS DE RESERVE		4'800.00
TOTAL RECETTES DIVERSES	2'666.29	8'462.20

TOTAL DES RECETTES

667908.04	667'057.20
-----------	------------

Comptes d'exploitation

2007**2008**

Dépenses

SALAIRES

SALAIRES	434'332.40	478'876.40
INDEMNITES PERTE DE GAIN		-33'959.55
PERFECTIONNEMENT	3'233.75	3'996.20
FRAIS GESTION SALAIRES	3'678.55	3'297.00
STAGES/MANDATS JURIDIQUES	-	-3'825.00
TOTAL SALAIRES	441'244.70	448'385.05

CHARGES SOCIALES

AVS-CHOMAGE	27'408.45	28'353.55
COTISATION FORMATION	700.00	180.00
LAA	3'563.55	3'497.20
ALLOCATIONS FAMILIALES	6'199.20	6'266.40
FONDATION DE PREVOYANCE	47'044.00	45'314.85
ASSURANCE MATERNITE	177.00	178.00
INDEMNITES JOURNALIERES	4'673.35	5'083.60
TOTAL CHARGES SOCIALES	89'765.55	88'874.40

FRAIS GENERAUX

SUPPORT INFORMATIQUE EXTERNE	4'122.00	2'007.00
ELECTRICITE	1'393.35	2'085.75
TELEPHONE ET COMMUNICATION	7'437.70	8'638.45
ACHAT ET ENTRETIEN MATERIEL	4'344.70	3'047.05
MATERIEL FOURNITURES NETTOYAGE	153.00	184.15
PORTS ET TAXES	6'533.95	5'006.65
PHOTOCOPIES	3'954.60	4'638.85
FOURNITURES DE BUREAU	2'079.55	5'107.05
ABONNEMENTS	3'211.20	3'207.75
ACHAT DE DOCUMENTATION	909.05	631.90
PUBLICITE ET IMPRIMES	8'359.60	7'718.55
ENTRETIEN DES LOCAUX		275.50
COMPTABILITE		3'400.00
ACTIONS DIVERSES	4'929.75	1'162.55
ASSURANCES	995.70	657.10
COTISATIONS	850.00	3'420.00
FRAIS DE DEPLACEMENT	197.50	411.20
DIVERS	5'334.05	2'497.45
LIVRE HISTOIRES DE PAPIERS	-	920.50
PROJET DVD	-	5'825.00
LOYER A CHARGE DE L'ETAT DE GENEVE	75'534.00	76'860.00
AMORTISSEMENT MOBILIER MAT.	11'018.85	1'099.00
FRAIS BANQUES ET CCP		1'028.75
TOTAL FRAIS GENERAUX	130'340.85	140'330.30

TOTAL DES DEPENSES**661'351.10** **677'589.75****RESULTAT DE L'EXERCICE****6'556.94** **-1'532.55**

Bilan**2007****2008****Comptes d'actifs****LIQUIDITES**

CAISSE	1'000.00	2'154.05
C.C.P	153'400.59	58'423.14
BANQUE B.C.G	6'224.90	6'235.00
BANQUE COOP	434.95	26'859.00

TOTAL LIQUIDITES 161'060.44 93'671.19

COMPTES COURANTS

COMPTE COURANT CONSULTANTS	822.00	-
COMPTE COURANT	50.00	-
TOTAL COMPTES COURANTS	872.00	-

DEBITEURS

DEBITEURS DIVERS	389.00	-
TOTAL DEBITEURS	389.00	-

IMMOBILISES

MATERIEL INFORMATIQUE		1'500.00
-----------------------	--	----------

ACTIFS TRANSITOIRES

ACTIFS TRANSITOIRES	6'932.50	90'725.45
IMPOTS ANTICIPES	83.12	153.47
TOTAL ACTIFS TRANSITOIRES	66'669.61	7'015.62

TOTAL DES ACTIFS 167'593.06 186'050.11

Comptes de passifs**PASSIFS TRANSITOIRES**

PASSIFS TRANSITOIRES	7500.80	27'490.40
TOTAL PASSIFS TRANSITOIRES	7'500.80	27'490.40

RESERVES

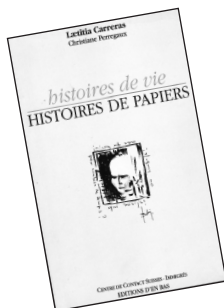
AVANCES SUR SALAIRES	125'000.00	-
FONDS DE ROULEMENT		80'000.00
FONDS SOUTIEN POSTE DE TRAVAIL		30'000.00
FONDS BUREAUTIQUE		15'000.00
SUBV. NON DEPENSEE A RESTITUER	-	0.00
TOTAL RESERVES	125'000.00	123'850.59

PERTES ET PROFITS

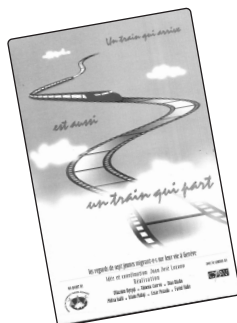
P.P. DE L'EXERCICE	6'556.94	1'532.55
P.P. REPORT	28'535.32	35'092.26
PART DE SUBVENTION NON DEPENSEE		0.00
TOTAL PERTES ET PROFITS	35'092.26	34'709.12

TOTAL DES PASSIFS 167'593.06 186'050.11

Publications



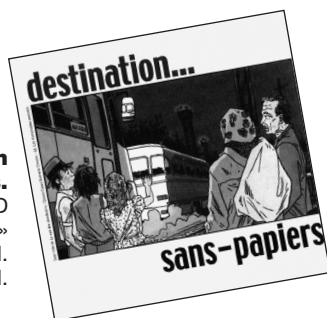
Histoires de vie, histoire de papiers
Témoignages émouvants et courageux de jeunes sans papiers suivis de quelques réflexions.
CCSI, CHF 27.-



Un train qui arrive est aussi un train qui part
Regards de 7 jeunes migrant-e-s sur leur vie à Genève.
Disponible en DVD avec Bonus et fiche pédagogique.
CCSI, CHF 25.-



Genre et intégration en contexte migratoire
Actes de l'Université d'été 25/26 août 2006.
Brochure gratuite.



Exposition, destination sans-papiers.
Avec les planches de la BD «La nuit des clandestins» de Daniel CEPPI.
En prêt au CCSI.

Adhésion

Devenir membre : Avec une cotisation annuelle de CHF 60.- pour les membres individuels et CHF 150.- pour les membres collectifs, vous soutenez nos actions et vous recevrez six fois par année notre bulletin d'information CCSI-info.

Celui-ci propose des réflexions sur l'actualité en lien avec les migrations et l'intégration en écho avec nos pratiques au quotidien auprès de immigré-e-s, avec ou sans statut légal, vivant à Genève.

Pour devenir membre et/ou pour commander l'une de nos publications: contactez-nous par tél. 022/304 48 60 ou par e-mail admin@ccsi.ch. CCP 12-21188-7

Vous pouvez aussi nous écrire :
Centre de Contact Suisses-Immigrés, Rte des Acacias 25, 1227 Acacias, Genève.